

---

**Consultation publique**  
Projets de règlement P-07-017 et P-04-047-40  
**Aménagement du site Contrecoeur**  
**dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve**

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE

Date : vendredi 4 mai 2007

Heure : 10 h

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe 14<sup>e</sup> étage.

Étaient présents :

Représentants du promoteur :

M. Jean-François Bertrand, directeur général adjoint de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

M. Pierre Goyer, vice-président adjoint - Études et projets stratégiques, Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc (GGBB)

Office de consultation publique de Montréal :

Mme Catherine Chauvin, présidente de la commission

M. Antoine Moreau, commissaire

Mme Judy Gold, commissaire

Mme Sylvie Trudel, coordonnatrice de la logistique

**1. Accueil et présentation des participants**

La présidente de l'Office de consultation publique de Montréal, madame Louise Roy, souhaite la bienvenue aux participants et présente les membres de la commission. M<sup>me</sup> Roy demande au promoteur de décrire brièvement le cheminement du dossier à l'étude.

**2. Le cheminement du dossier**

Il y a trois ans la Ville de Montréal mandate la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour développer le site Contrecoeur. La SHDM fait appel au Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc (GGBB) pour coordonner la réalisation des études et élaborer un plan directeur. Dans le cadre de la présente consultation publique, la SHDM présente un plan d'aménagement qui comprend le

développement de près de 1 700 logements. Au cours de la semaine prochaine, la version finale de ce plan et un résumé de l'ensemble du projet seront acheminés à Mme Estelle Beaudry, Attaché de documentation et de recherche à l'Office de consultation publique de Montréal.

### **3. Le cadre de la consultation publique**

M<sup>me</sup> Catherine Chauvin indique que la rencontre préparatoire a pour but d'expliquer le mandat de la commission et le déroulement de la consultation publique ainsi que le rôle et les attentes de chacun.

Mme Chauvin souligne que les commissaires sont assujettis à un code de déontologie.

Les représentants de la SHDM reçoivent un document de présentation qui comprend une description du mandat de l'OCPM et le code de déontologie des commissaires.

### **4. La consultation publique**

#### **4.1 L'objet de la consultation**

La consultation publique porte sur deux projets de règlement modifiant la réglementation et le plan d'urbanisme afin de rendre possible la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles sur le site Contrecoeur.

#### **4.2 Les étapes précédant les séances publiques**

Un avis public annonçant la tenue de la consultation publique a été publié le 1<sup>er</sup> mai 2007 dans les quotidiens La Presse, The Gazette et aussi dans le journal local, le Flambeau de l'Est. Près de 15 000 dépliants seront distribués dans Mercier et Anjou au cours de la semaine du 7 mai.

#### **4.3 Le déroulement de l'assemblée publique d'information**

La consultation publique débutera par des séances thématiques d'information qui se tiendront les 14, 15, 16 et 17 mai 2007. Le promoteur et les représentants de l'arrondissement y exposent le projet et son cadre réglementaire. Ils répondent ensuite aux questions que les citoyens et la commission leur adressent. Les présentations sont idéalement d'une durée de 20 minutes pour laisser le plus de temps possible à la période de questions consacrée aux citoyens.

La présidente de la commission insiste sur le fait que l'information devra être regroupée en fonction de deux grands blocs thématiques :

- 1) plan d'aménagement, transport et circulation (les 14 et 15 mai)
- 2) cohabitation des zones résidentielles et industrielles, nuisances et mesures d'atténuations (les 16 et 17 mai)

#### 4.4 Le déroulement de la séance d'audition des opinions et des mémoires

La séance d'audition des mémoires débutera le 11 juin à 19h. À la fin de la soirée, tout participant peuvent exercer un droit de rectification. Ce droit ne peut cependant être utilisé que pour rectifier des propos erronés.

Il importe également de noter que la date limite d'inscription pour la présentation orale ou le dépôt de mémoire écrit est le 8 juin 2007 à 16h.

#### **5. Rôle des porte-parole et des personnes-ressources de la Ville et du promoteur.**

Au cours des séances publiques d'information, il n'y a pas d'échange direct entre les citoyens, le promoteur et les représentants de l'arrondissement. Les citoyens doivent s'inscrire avant de poser leurs questions. Chaque citoyen adresse ses questions à la commission qui les relaie au promoteur ou au porte-parole de l'arrondissement. La commission peut poser des questions additionnelles et doit s'assurer que toute question reçoive une réponse claire. Il est recommandé d'inviter à la séance d'information tous les experts aptes à répondre à des questions spécifiques. Si toutefois une réponse ne peut être fournie séance tenante, il est possible de transmettre une réponse par écrit à l'OCPM.

#### **6. Support logistique**

L'OCPM se charge de la préparation des salles, de l'accueil, de la sonorisation, de l'écran et de la sténographie. Le promoteur et l'arrondissement fournissent le matériel nécessaire à leur présentation respective.

#### **7. Documentation**

La documentation de référence est accessible au bureau de l'OCPM et sur son site internet, au bureau Accès Montréal de l'arrondissement Mercier Hocheaga-Maisonnette, à la bibliothèque de Mercier et à la direction du greffe de la Ville de Montréal. Par la suite, tout document déposé au cours de la consultation devient public, qu'il émane du promoteur, de la Ville, d'un organisme ou d'un citoyen. La commission peut aussi demander à un intervenant de fournir de l'information additionnelle ou l'inviter à produire un document qui sera rendu public aussitôt reçu.